

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Convention relative au financement de l'outil régional de suivi des décisions d'orientations des personnes en situation de handicap.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer une participation de 21 315,50 € pour le financement de l'outil régional de suivi des décisions d'orientations des personnes en situation de handicap,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'agence régionale de santé la convention jointe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame DALBIN ne prend pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée